

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**[librairie.foretnature.be](http://librairie.foretnature.be)**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**[foretnature.be](http://foretnature.be)**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **[foretnature.be](http://foretnature.be)**

## UN « ACCORD CADRE DE RECHERCHE ET VULGARISATION FORESTIÈRES » ? POUR QUI ? POUR QUOI ?

PHILIPPE BLEROT

*« La mise en place d'un Accord Cadre est une démarche novatrice dont les objectifs et les enjeux nous semblent cohérents. Il s'agit d'une action très structurante pour la recherche et le développement forestiers, notamment par la coordination qu'elle implique entre les thèmes de recherche et les actions menées par les deux Facultés forestières. » Extrait du rapport d'audit réalisé par l'Office National des Forêts (France).*

**Dans** leurs activités de gestion au quotidien, les propriétaires forestiers, publics et privés, sont confrontés à bon nombre de nouvelles questions. En effet, les actions de terrain, les plans d'aménagement des forêts, la conduite sylvicole des peuplements et plus généralement la gestion de l'écosystème forêt évoluent rapidement et nécessitent de plus en plus une gestion « au millimètre ».

Aujourd'hui plus que jamais, il est donc indispensable d'asseoir une gestion dynamique et réfléchie sur la connaissance approfondie des mécanismes scientifiques qui la régissent. La gestion, et la politique forestière en générale, doit puiser ses fondements sur les données objectives révélées par la recherche.



Cette situation comporte pour les propriétaires et gestionnaires forestiers, six enjeux majeurs :

1. s'appuyer sur les résultats d'une recherche « finalisée » pour mieux remplir les missions de gestion ;
2. orienter les travaux de recherche sur des thématiques représentant un intérêt concret ;
3. augmenter l'efficacité des actions de recherche et développement forestiers en coordonnant les travaux de recherche sur les matières forestières, tout en fixant des priorités qui correspondent aux problèmes des gestionnaires ;

4. simplifier le travail des gestionnaires forestiers par la mise au point d'outils techniques et informatiques bien conçus ;
5. obtenir un meilleur transfert des connaissances par une vulgarisation de la recherche au profit des agents de la DNF ;
6. assurer la formation des agents de la DNF pour faire évoluer les pratiques des gestionnaires forestiers.

Pour rencontrer ces six enjeux, la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE) définit des objectifs de gestion du patrimoine naturel que la Division de la Nature et des Forêts (DNF) met en œuvre sur le terrain. En outre, la DNF s'appuie sur son partenaire privilégié : le Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (CRNFB). Celui-ci, par l'intermédiaire des directions de Biologie Forestière et de Technologie du Bois, est l'organisme de référence de la DGRNE en matière de recherches axées sur la filière de production et de valorisation des ressources ligneuses de la forêt.

Depuis plusieurs années, la DNF a développé des actions de recherche ciblées avec le concours des Facultés universitaires qui diplôment les futurs ingénieurs forestiers. Elles apportent ainsi leurs compétences particulières dans des domaines bien maîtrisés par elles et non couverts à l'heure actuelle par le CRNFB, ou encore pour répondre rapidement à des besoins urgents.

Ceci étant, les universités ont développé, au travers de ces collaborations, un véritable secteur d'activités qui consiste à traduire, sous forme d'applications prati-

ques pour les gestionnaires forestiers, le fruit de leurs recherches aux accents plus fondamentaux. Dans cette perspective, les enjeux des entités forestières universitaires en Communauté française sont de :

- développer des programmes d'enseignement enrichis des résultats de recherches forestières ;
- stabiliser des activités et des équipes de recherche par des financements pluriannuels ;
- favoriser la réalisation de projets pluridisciplinaires ;
- disposer d'une structure souple permettant des adaptations éventuelles en cours de réalisation ;
- assurer une meilleure diffusion des résultats des travaux de recherche.

C'est pour rencontrer à la fois les objectifs et préoccupations de la DGRNE et des universités qu'est née l'idée d'un « Accord Cadre de Recherche forestière ».

---

#### LE PREMIER ACCORD CADRE DE RECHERCHE FORESTIÈRE : 1999-2004

---

Un premier Accord Cadre de Recherche forestière a été signé par le Gouvernement Wallon le 2 juin 1999 entre la Région Wallonne et les Facultés universitaires des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et de Louvain-la-Neuve (UCL). Cet Accord Cadre s'inscrivait dans la politique forestière mondiale (Sommet de Rio en 1992, Helsinki en 1993...) et visait à :

- permettre le développement et l'aboutissement d'un programme coordonné de recherche forestière s'inscrivant dans la problématique de la gestion durable des forêts wallonnes ;

- valoriser l'acquis scientifique de chacune des deux entités forestières des Facultés des Sciences agronomiques de Gembloux et de Louvain-la-Neuve ;
- rapprocher ces deux entités forestières au travers un programme coordonné de recherches soutenues par la Région wallonne ;
- associer une mission de sensibilisation et de vulgarisation afin d'aboutir à l'application des résultats, ceci au profit des agents de la Division de la Nature et des Forêts, des propriétaires forestiers publics ou à caractère public, des propriétaires et gestionnaires privés et du grand public.

C'est ainsi qu'on a pu voir se développer dans ce contexte privilégié, plus de quinze recherches ayant donné lieu à plusieurs dizaines de publications et plusieurs centaines de journées de formation.

---

### ÉVALUATION DE L'ACCORD CADRE 1999-2004

---

Ce premier Accord Cadre de Recherche forestière quinquennal a fait l'objet d'un Audit externe réalisé par l'Office National des Forêts (France), Direction territoriale de Lorraine. Les conclusions définitives de l'audit témoignent :

*« La mise en place d'un Accord Cadre est une démarche novatrice dont les objectifs et les enjeux nous semblent cohérents. Il s'agit d'une action très structurante pour la recherche et le développement forestiers, notamment par la coordination qu'elle implique entre les thèmes de recherche et les actions menées par les deux Facultés forestières. » (...)*

*« Les résultats obtenus sont conséquents en matière de :*

- *travaux de recherche et de développement, y compris développement d'outils et mise en place de dispositifs expérimentaux ;*
- *valorisation scientifique et technique des travaux ;*
- *formation et vulgarisation, notamment au profit des gestionnaires forestiers publics. » (...)*

*« Les résultats dans le domaine de la vulgarisation et de la communication constituent un point positif et un apport original évident de l'Accord Cadre. Ces résultats se traduisent notamment par :*

- *un nombre important d'articles et de dossiers de la revue Forêt Wallonne en lien direct avec les actions de recherche et de développement intégrées à l'Accord ;*
- *des actions de formation menées dans cinq des thèmes traités par l'Accord, qui permettent de toucher l'ensemble des gestionnaires forestiers publics concernés (ainsi qu'une partie des ouvriers sylvicoles). » (...)*

**« L'analyse de ces résultats montre donc que l'Accord Cadre est un outil efficace pour la recherche, le développement et la vulgarisation scientifique et technique dans le domaine forestier ».**

---

### LE NOUVEL ACCORD CADRE DE RECHERCHE ET VULGARISATION FORESTIÈRES 2004-2009

---

Sur base de cette première expérience positive, le Gouvernement wallon a décidé le 3 juin 2004, de renouveler l'Accord Cadre de Recherche et Vulgarisation forestières pour une période de 5 ans.

Concrètement, les travaux de recherche des directions de Biologie Forestière et

**THÈME 1 : Connaissances fondamentales de l'écosystème forêt : relation « sol-arbre-milieu »**

- Typologie des sols à argiles blanches et définitions de leurs aptitudes stationnelles (UCL)
- Impact des pratiques sylvicoles sur la fertilité stationnelle (UCL) :
  - Suivi de dispositifs expérimentaux d'amendements en peuplements ardennais d'épicéa, hêtre et chêne
  - Exportations de la minéralomasse par l'exploitation forestière
  - Impact du mélange d'espèces sur le cycle des éléments
- Étude et mise au point de techniques forestières permettant d'améliorer la biodiversité (FUSAGx)
- Impact de la gestion forestière sur la biocénose en Région wallonne (UCL)
- Changements climatiques et Forêts de demain (FUSAGx, UCL, CRNFB)

**THÈME 2 : Sylviculture et gestion de l'écosystème forêt pour la production de bois d'œuvre de qualité**

- Mise au point de scénarios sylvicoles pour la production de bois de qualité (FUSAGx)
- Aménagement et sylviculture des chênaies acidophiles de substitution à la hêtraie (UCL)
- Itinéraires sylvicoles : éclaircies de rattrapages (UCL)
- Constitution des itinéraires technico-économiques (UCL)
- Programme de sélection génétique et de matériel de reproduction du Robinier et du Douglas (CRNFB)
- Relation sylviculture-qualité du bois du Robinier et du Douglas en Région wallonne (CRNFB) :
  - Étude du Douglas
  - Étude du Robinier

**THÈME 3 : Outils d'aide à la décision et à la gestion forestière**

- Quantification des fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt (FUSAGx)
- Techniques d'inventaires appliquées à différentes facettes de la gestion forestière intégrée (FUSAGx)
- Appui scientifique au Projet de Gestion Intégré sur le massif de St-Hubert : PGISH (FUSAGx)
- Les concepts d'aménagement et le système d'information de la DNF (UCL)

**THÈME 4 : Vulgarisation et formations forestières**

- Vulgarisation des recherches et formations des gestionnaires (Forêt Wallonne asbl)
- Base de données et suivis des dispositifs expérimentaux de l'Accord Cadre (FUSAGx, UCL, CRNFB)

de Technologie du Bois du CRNFB, complétés par l'apport spécifique des travaux réalisés au sein des deux entités forestières universitaires constitueront le socle nécessaire à la réalisation des objectifs prioritaires de la Région Wallonne en matière de recherche et de vulgarisation forestières.

Cet Accord Cadre de Recherche et Vulgarisation forestières apportera la garantie nécessaire pour la DNF et plus généralement pour le gestionnaire forestier public ou privé, d'une réponse circonstan-

ciée aux questions relatives à ses missions « objectifs ».

Les thématiques de recherche (voir encart) relèvent d'une large consultation de personnes et organisations liées directement à la réalisation de cet Accord Cadre. Aussi, les thèmes de recherche concernent principalement la gestion intégrée de l'écosystème forêt (sylviculture, génétique, biologie forestière) et la qualité des produits ligneux issus de la forêt (relation sylviculture-qualité du bois). Ces thèmes apparaissent claire-

ment dans le Tableau de Bord Prospectif et le Tableau Synoptique Opérationnel approuvés par le Comité stratégique de la DGRNE.

L'Accord Cadre de Recherche et Vulgarisation forestières a retenu quatre thématiques de recherche. Pour chacune d'elles, différentes actions sont poursuivies par les équipes de recherche de la FUSAGx, de l'UCL et du CRNFB. L'asbl Forêt Wallonne a été choisie par les deux partenaires universitaires comme sous-traitant de la partie « formation et vulgarisation » de leurs recherches.

Les thématiques de recherche contiennent aussi des Actions transversales, partagées par les trois intervenants scientifiques. Ces actions visent notamment à renforcer le travail pluridisciplinaire entre les différentes équipes de recherche pour arriver à des éléments de réponse concertée face aux problèmes de la gestion du patrimoine naturel et de l'espace forestier liés aux défis environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'encart ci-contre présente pour chaque thème, les actions retenues pour la période de 5 ans. Ces actions relèvent à la fois de la poursuite (et achèvement) d'actions entamées lors du premier Accord Cadre et, bien entendu, de nouveaux sujets ont été proposés en fonction des besoins de gestion des propriétaires public et privé.

Un Comité de Pilotage de l'Accord Cadre est installé. Il a pour mission de se prononcer sur les priorités de ces actions de recherche, sur leur échelonnement dans le temps, sur le cahier des charges (« fiche projet ») de chacune d'elles et d'autoriser

leur mise en œuvre sur base de propositions soumises par les deux partenaires subventionnés et le CRNFB.

---

## CONCLUSIONS

---

L'Accord Cadre de Recherche et Vulgarisation forestières est un puissant outil au service des universités, du Centre de Recherche de la DGRNE et, bien entendu de tous les forestiers, en particulier ceux de la DNF. Il nous appartient à tous de collaborer à cette démarche de sorte que ce nouvel Accord Cadre soit une réussite tant du point de vue de la qualité des recherches menées que de l'amélioration des connaissances de chacun et, partant, de la gestion de notre patrimoine forestier.

C'est aussi l'occasion de féliciter toutes les personnes des équipes universitaires, de l'asbl Forêt Wallonne, mais aussi de la DNF, qui ont permis la bonne conduite de ce premier Accord Cadre, ainsi que l'édition de la première journée d'information du 16 juin 2004, consacrée à la discussion à grande échelle des résultats obtenus par les équipes de recherche, et dont vous tenez le compte rendu détaillé entre vos mains.

Bon travail. ■

PHILIPPE BLEROT

p.blerot@mrw.wallonie.be

Inspecteur général

Division de la Nature et des Forêts  
Ministère de la Région wallonne

avenue Prince de Liège, 15  
B-5100 Jambes